



## Commission des finances

Distr. générale  
7 mai 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-neuvième session

Kingston, 10-12 juillet 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

### État du Fonds de roulement

## État du Fonds de roulement

### Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [ISBA/3/A/9](#), l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a créé un fonds de roulement destiné à couvrir les dépenses quotidiennes de l'Autorité dans l'éventualité où les contributions des États membres ne suffiraient pas. Elle a fixé le montant du Fonds de roulement à environ un douzième du budget approuvé, soit 8,33 %. Elle a également décidé que les avances seraient versées au Fonds conformément au barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée pour les contributions des membres au budget. Les sommes versées par les États membres sont d'abord portées au crédit du Fonds, l'excédent étant imputé sur les contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.
2. Au fil des ans, à mesure que le budget de l'Autorité augmente, le montant du Fonds de roulement est revu par la Commission pour être augmenté en conséquence. Le solde du Fonds s'établit actuellement à 750 000 dollars, la plus récente hausse de 90 000 dollars ayant été approuvée en 2019 par l'Assemblée, qui prévoyait que l'augmentation serait répartie de façon uniforme sur les deux périodes financières suivantes, les montants étant calculés en appliquant le barème des quotes-parts en vigueur.
3. Étant donné que le niveau du Fonds de roulement n'a pas été revu depuis 2019, la Commission pourrait envisager de recommander d'en augmenter le montant. Sachant qu'un nombre suffisant d'États membres versent leurs contributions à l'Autorité en temps voulu, il n'a jamais été nécessaire, jusqu'à présent, de puiser dans le Fonds au cours du premier trimestre de l'exercice financier. Cependant, l'Autorité ne reçoit jamais l'intégralité des contributions au cours d'un seul exercice financier, une part importante des États membres tardant à s'acquitter des sommes dues (lesquelles s'établissaient en moyenne à 1,2 million de dollars par an entre 2020 et 2023). Il en résulte un risque important de déficit de trésorerie, en particulier en fin d'année. Le Fonds permet à l'Autorité de disposer d'une réserve de trésorerie suffisante pour faire face à cette situation.

---

\* [ISBA/29/FC/L.1](#).



4. Il est recommandé d'augmenter le Fonds de roulement de 750 000 à 900 000 dollars. Il est également recommandé que cette augmentation nette de 150 000 dollars soit perçue au cours des exercices financiers 2025-2026 et 2027-2028.

---